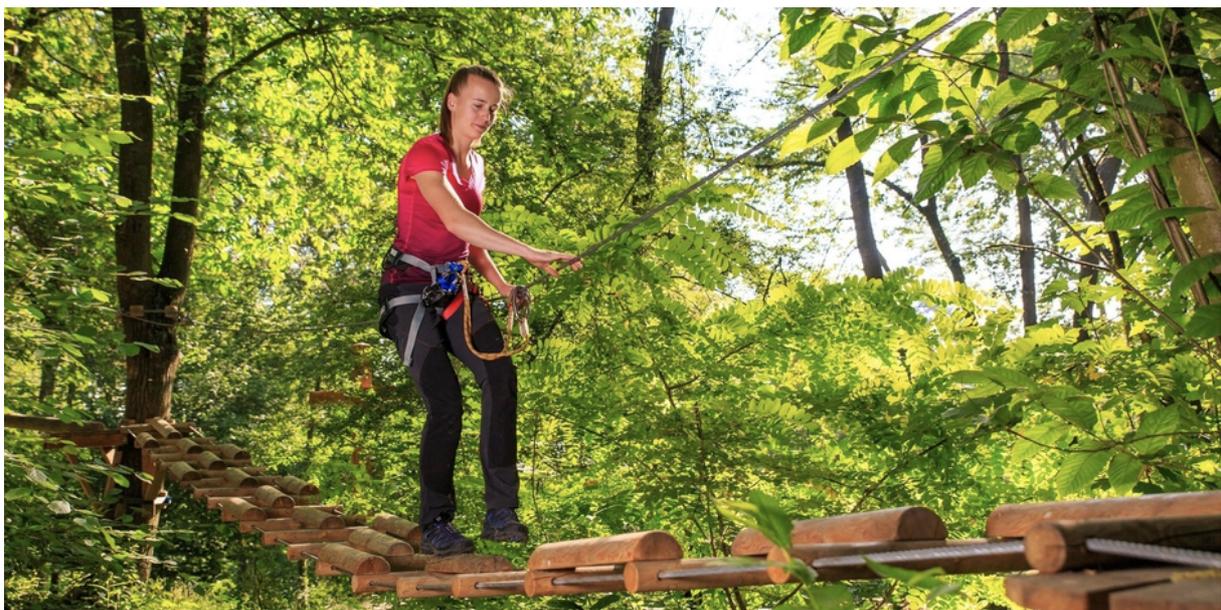


Seraing: un recours au Conseil d'Etat contre le parcours d'accrobranches

JESSICA DEFGNÉE Publié le jeudi 06 juin 2019 à 13h37 - Mis à jour le jeudi 06 juin 2019 à 13h44



◀ 194

◀ 11

LIÈGE (/REGIONS/LIEGE)

L'opposition au parcours d'accrobranches sur le site du Val Saint-Lambert ne faiblit pas à Seraing, où un appel aux dons est lancé en vue d'introduire un recours au Conseil d'Etat.

Depuis l'annonce du projet, et d'autant plus encore depuis l'octroi du permis début avril, les Ecologistes de Seraing et autres défenseurs de la nature expriment leurs inquiétudes vis-à-vis de ce parc de loisirs à aménager dans une zone reconnue Natura 2000, c'est-à-dire à protéger. Bien que la Ville a assuré que le dossier a été élaboré en concertation avec la Division Nature et Forêts (DNF) du Service Public de Wallonie, le collectif qui s'est récemment constitué redoute des effets négatifs sur la faune et la flore qui peuplent la zone.

Une pétition ayant recueilli plus de 4 400 signatures avait abouti à la suppression des barrières qui devaient initialement encercler le périmètre, ce qui aurait empêché d'accéder aux sentiers habituellement empruntés par des promeneurs.

Alors que la société ayant obtenu le permis (Ecopark Adventures) envisage d'y

exploiter un parcours d'accrobranches dès cet été, le collectif franchit une étape supplémentaire en lançant un appel aux dons en vue d'intenter une action au Conseil d'Etat contre la mise en oeuvre du projet jugé "*inadapté aux lieux, destructeur de la biodiversité, anachronique, peu relevant en terme d'image*".

L'appel aux dons vise donc à faire face aux coûts que représente une telle action. "*Les frais d'avocat s'élèvent à environ 5 000 € mais nous pouvons financer une partie, soit 1 700 €. Nous avons donc besoin de votre soutien pour récolter 3 260 € qui serviront à supporter la somme manquante et 240 € destinés à couvrir les frais de gestion de la plateforme. Soit un total de 3 500 €*", détaille le collectif sur la plateforme en question hébergeant l'appel aux dons (Kiss Kiss Bank Bank).

Pour rappel, dans un premier temps, il est prévu d'aménager un parcours d'accrobranches ainsi qu'un parcours complet de tyrolienne qui seront accessibles dès 7 ans. Dans un deuxième temps, le parc de loisirs est censé s'étoffer d'un parcours d'accrobranches avec filets, permettant ainsi l'accès dès 3 ans, avec une mise en scène des légendes de la forêt. Ce second aménagement est annoncé pour le printemps 2020.

Jessica Defgnée